

FISCALITÉ FONCIÈRE : LES PARTENAIRES DE LA FORÊT PRIVÉE UNISSENT LEURS VOIX

Le 12 juin dernier, la PPFQ a rallié plusieurs organismes nationaux dans le but d'adresser une lettre conjointe à la ministre des Ressources naturelles, au ministre des Finances et de l'Économie et au président du Conseil du trésor, les pressant de finaliser la révision du Programme de remboursement des taxes foncières pour les producteurs forestiers reconnus.

Fait rare, le président général de l'Union des producteurs agricoles, M. Marcel Groleau, le président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Bernard Généreux, le président-directeur général du Conseil de l'industrie forestière du Québec, M. André Tremblay, le président de l'Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles du Québec, M. Pascal Audet, le président du Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec, M. Rénauld Bernier et le président de la Fédération des producteurs forestiers du Québec, M. Pierre-Maurice Gagnon, ont uni leur voix pour réclamer la révision du programme, dont les modalités ont déjà été convenues avec le personnel du ministère des Ressources naturelles au printemps 2012.

Ce programme, dont les modalités n'ont pas été actualisées depuis 16 ans, prend la forme d'un crédit d'impôt pour les producteurs forestiers réalisant des travaux sylvicoles sur leurs propriétés. Il constitue un formidable levier pour accroître l'investissement privé en aménagement forestier, intensifier les activités des propriétaires au sein de leurs lots boisés, créer des emplois, capturer le potentiel de récolte sur le territoire de la forêt privée et renforcer l'économie des communautés rurales.

Rappelons qu'une demande de révision du programme avait fait l'objet d'un consensus peu commun parmi les acteurs ayant participé au Rendez-vous de la forêt privée en 2011. De plus, lors de l'assemblée générale annuelle de la PPFQ en juin dernier, les producteurs forestiers ont convenu de poursuivre leurs démarches auprès des députés provinciaux.

Pour la PPFQ, l'envoi de cette lettre conjointe s'ajoute à la campagne de milliers de cartes postales « Que faites-vous pour les producteurs de la forêt privée? » expédiées aux députés provinciaux, aux rencontres avec les membres du gouvernement et avec les députés de l'opposition officielle, ainsi qu'aux multiples entrevues accordées aux médias à ce sujet.

À l'aube d'une nouvelle campagne électorale provinciale, d'autres actions politiques sont en préparation.

Pour plus d'information sur la révision du Programme de remboursement des taxes foncières et les enjeux auxquels font face les producteurs forestiers, veuillez consulter la section spéciale du site Internet www.Foretprivee.ca.

RECONFIGURATION DES LIMITES TERRITORIALES DE QUATRE PLANS CONJOINTS

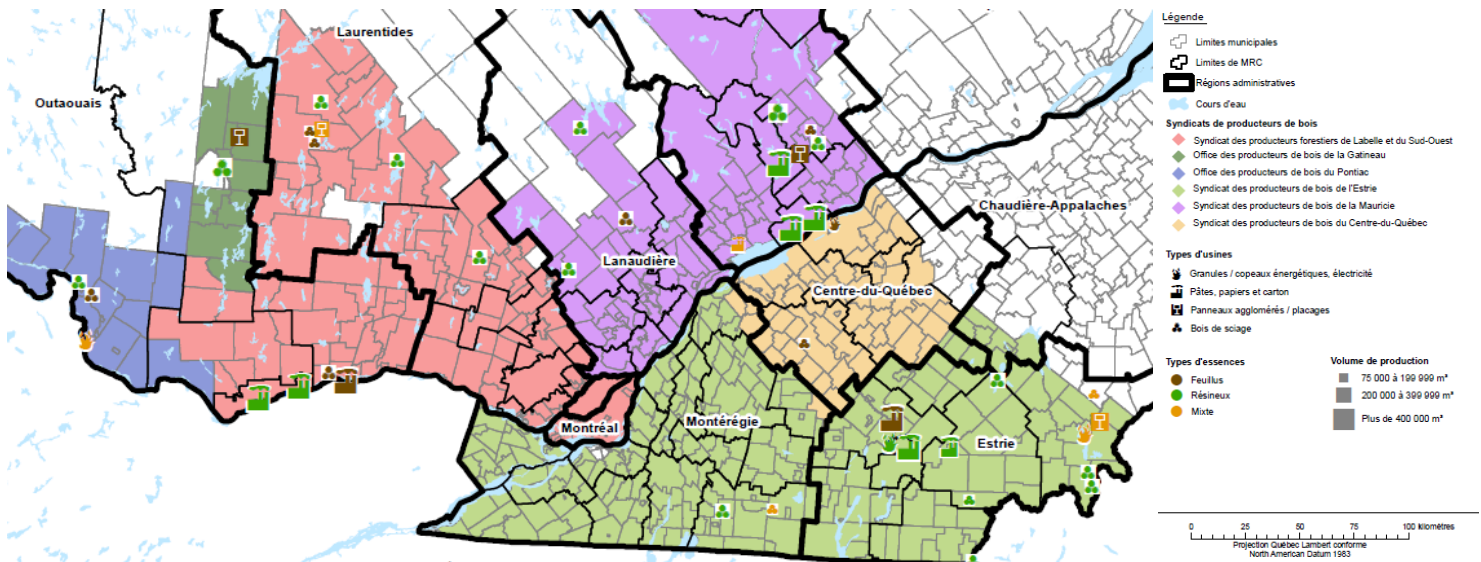
Lors des assemblées générales annuelles du printemps dernier, les producteurs de bois des régions de l'Estrie, de Labelle, de la Mauricie et du Sud-Ouest du Québec ont voté favorablement au projet de reconfiguration de leurs limites territoriales. Afin d'obtenir l'approbation des changements demandés par les producteurs, la PPFQ et les régions concernées ont présenté un mémoire à la Régie des marchés des produits agricoles et alimentaires du Québec lors d'une audience publique, le 15 août dernier. Une décision est attendue au cours des prochains mois.

Les modifications permettraient de fractionner le territoire du Plan conjoint des producteurs forestiers du Sud-Ouest du Québec de la manière suivante :

- annexer l'ensemble des municipalités de la région administrative de Lanaudière au territoire du Plan conjoint des producteurs de bois de la Mauricie;
- annexer les municipalités de la région administrative de la Montérégie, incluses dans la portion du territoire du Plan conjoint des propriétaires forestiers du Sud-Ouest du Québec, au territoire du Plan conjoint des producteurs de bois de l'Estrie;
- annexer les municipalités situées dans les régions administratives des Laurentides et de l'Outaouais, et incluses dans la portion du territoire du Plan conjoint des propriétaires forestiers du Sud-Ouest du Québec, au territoire du Plan conjoint des producteurs forestiers de Labelle.

RECONFIGURATION DES LIMITES TERRITORIALES DE QUATRE PLANS CONJOINTS (suite)

Voici la carte de la reconfiguration proposée des territoires de plans conjoints :



Ce projet vise à améliorer l'efficacité des plans conjoints de producteurs de bois concernés par ces modifications territoriales. Ainsi, les territoires des plans conjoints reflèteront davantage les mouvements de bois vers les usines. De plus, les producteurs forestiers de l'ancien territoire du Syndicat des propriétaires forestiers du Sud-Ouest du Québec verront le niveau de services offerts amélioré par leur inclusion dans des plans conjoints en meilleure santé organisationnelle. À terme, ce projet devrait se traduire par un niveau d'activité plus élevé chez les propriétaires forestiers changeant de plan conjoint.

Pour savoir si votre boisé fait actuellement partie du territoire du Plan conjoint des propriétaires forestier du Sud-Ouest du Québec, nous vous invitons à consulter la section « je cherche un expert » du site Internet www.foretprivee.ca.

CALENDRIER PROVINCIAL DES FORMATIONS POUR LES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS

La Fédération des producteurs forestiers du Québec met à jour régulièrement le calendrier provincial des formations destinées aux propriétaires forestiers. De nombreuses formations d'un jour offertes dans toutes les régions du Québec y sont affichées. Ces formations, organisées par les syndicats de producteurs forestiers régionaux et différents acteurs de la forêt privée, touchent une multitude de sujets tels le façonnage, l'abattage, l'éducation de feuillus nobles, la cueillette de champignons, la fiscalité forestière et bien d'autres.

Les frais d'inscription sont variables, mais généralement inférieurs à 50 \$, car ces formations sont soutenues par divers intervenants dont les agences régionales de mise en valeur et les syndicats et offices de producteurs forestiers.

Le calendrier provincial est disponible à la section *Je m'informe* du site Internet de la FPFQ.

Agenda de la FPFQ

- | | |
|--------------|--|
| 6 septembre | Conférence pour la Communauté métropolitaine de Montréal - Montréal |
| 9 septembre | Congrès du Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec - Saint-Georges-de-Beauce |
| 10 septembre | Réunion du Conseil d'administration de la SOPFIM - Québec |
| 11 septembre | Congrès de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec - Gatineau |
| 26 septembre | Réunion du Conseil d'administration élargi de la FPFQ - Longueuil |



Forêts de chez nous PLUS

Si vous souhaitez recevoir la version électronique de l'infolettre mensuelle de la FPFQ, nous vous invitons à vous inscrire par le biais de notre site Internet, www.foretprivee.ca